

Dans le cadre du dispositif **UN LUNDI À VERSAILLES**, vous allez effectuer une visite en autonomie dans des espaces habituellement fermés au public : les appartements de Mesdames, filles de Louis XV, les salles Empire, ou encore les salles de l'Attique Nord, la galerie des Batailles, qui offrent un panorama de l'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle

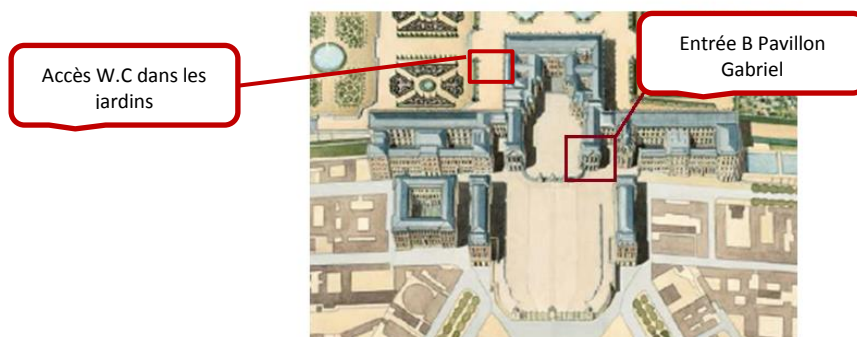
L'effectif de chaque groupe ne peut excéder **30 personnes**, accompagnateurs compris.

Pour les **groupes scolaires**, il est exigé au minimum **2 accompagnateurs par groupe**.

Si un jeune en situation de handicap ou en mobilité réduite temporaire fait partie du groupe, prendre contact avec le secteur des publics spécifiques au 01.30.83.75.05. ou à [versaillespourtous@chateauversailles.fr](mailto:versaillespourtous@chateauversailles.fr) pour que nous puissions vous accueillir dans les meilleures conditions.

Les élèves sont sous la responsabilité des enseignants et des accompagnateurs qui les encadrent. Cette responsabilité ne peut en aucun cas être déléguée à un agent du Château.

Vous vous présenterez directement à l'**entrée B** du pavillon Gabriel au minimum 10 minutes avant l'heure indiquée sur votre confirmation de réservation, muni de celle-ci. Vous patienterez à l'extérieur jusqu'à l'arrivée de l'agent de surveillance qui vous conduira dans les espaces et vous accompagnera durant votre visite.



Des **toilettes** sont à la disposition des classes dès l'arrivée de l'agent de surveillance. Le temps de visite étant relativement court (1h00), nous vous recommandons de faire prendre leurs précautions avant votre venue aux élèves, dans la mesure du possible. Des toilettes sont accessibles librement dans les jardins.

**La consigne n'étant pas accessible** le lundi, les sacs des élèves doivent être laissés à l'école ou dans le car.

**En cas de retard**, la durée de visite sera amputée. Lorsqu'un retard excède 20 minutes, l'accès aux espaces réservés du château peut être refusé.

**En cas d'annulation**, vous êtes tenus d'informer le château de Versailles avant la date réservée.

En amont d'une visite, les élèves seront sensibilisés aux enjeux de la préservation du patrimoine et à l'attitude à adopter dans un musée.

Pendant toute la durée de présence au château de Versailles, l'agent de surveillance qui vous accompagne s'engage à faire respecter l'ordre et la discipline du groupe. Mais les enseignants restent responsables de leurs élèves.

**Afin d'œuvrer à la conservation des œuvres, sculptures et autres trésors, il est demandé :**

- De ne toucher qu'avec les yeux,
- De ne pas s'asseoir ni s'allonger sur les banquettes,
- De ne pas s'appuyer sur les consoles, vitrines et autres mobiliers ou objets en présentation,
- D'immortaliser sans flash quand cela est autorisé,
- De se déplacer calmement,
- De ne pas franchir les barrières et autres délimitations destinées à contenir le public,
- De toujours rester avec son groupe,
- De ne consommer aucune nourriture ni boisson.

Merci de votre bienveillance.